

DOCUMENT A CONSERVER
INFORMATIONS GÉNÉRALES ET DE RENTRÉE

➤ **Coordonnées :**

Collège F-J Armorin, 6 avenue Charles Armorin – BP525 – 26402 – CREST Cedex

Mél : ce.0260006r@ac-grenoble.fr

Adresse internet : <https://francois-jean-armorin.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

Tél standard : 04 75 25 10 89

Tel secrétariat élèves : 04 75 25 80 69

Tél vie scolaire : 04 75 25 80 72

➤ **Horaires de fonctionnement du collège :**

- Accueil des élèves lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h30 à 17h00 et mercredi de 7h30 à 12h00.
Présence d'élèves le mercredi après-midi en fonction des activités (association sportive, retenues, ...)
- Début des cours à 8h00 - Fin des cours à 17h00 (12h00 le mercredi)

Les élèves entrent dans le collège dès leur arrivée devant l'établissement.

➤ **Emploi du temps :**

L'emploi du temps habituel de la classe est communiqué le jour de la rentrée. Votre enfant pourra par ailleurs participer à des activités organisées par le collège (devoirs faits, ateliers et clubs, UNSS, ...). Une information spécifique sera transmise.

➤ **Manuels scolaires :**

Le collège remet à chaque élève des manuels scolaires. Ces manuels doivent être obligatoirement couverts. En cas de dégradation, une facture est adressée aux familles, conformément aux tarifs adoptés par le Conseil d'Administration.

➤ **Demi-pension :**

Un service de demi-pension est proposé lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les élèves ont la possibilité de prendre leur repas au collège le mercredi en cas d'activités l'après-midi.

Rentrée 2026, le prix du repas est fixé à 3,93 €.

➤ **Bourse de collège (attention changement) :**

L'attribution des bourses est déterminée par année scolaire. Vous pouvez demander l'examen automatique de vos droits aux bourses sur le dossier d'inscription (**vivement recommandé**).

➤ **Fonds sociaux :**

Il existe en collège des fonds sociaux destinés à venir en aide aux familles qui rencontrent des difficultés financières pour faire face aux dépenses liées à la scolarité (fournitures scolaires, frais de demi-pension, frais de scolarité...). Pour bénéficier d'une aide, retirer un dossier auprès de l'assistante sociale ou de la secrétaire de gestion. Ce dossier sera examiné, **en toute discrétion**.

➤ **Association sportive :**

Il existe en collège une association sportive (AS) qui permet aux élèves de participer à des activités sportives facultatives dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). L'adhésion et la participation sont facultatives mais encouragées.

➤ *Espace numérique de travail :*

Afin de vous permettre de suivre plus facilement la scolarité de votre enfant, un espace numérique de travail est mis en œuvre. Vous pourrez, à l'aide d'un accès Internet et d'identifiants personnels, accéder à l'ensemble des informations concernant votre enfant : résultats scolaires, cahier de texte, données de vie scolaire, informations générales, règlement de la cantine.

Adresse à saisir : <https://francois-jean-armorin.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

➤ *Assurance scolaire :*

Dans le cadre des activités obligatoires se déroulant pendant le temps scolaire, l'assurance scolaire est très vivement recommandée. Par contre dans le cadre des activités facultatives offertes par le collège, l'assurance est obligatoire sous 2 aspects : responsabilité civile et assurance individuelle accidents corporels (par exemple, sortie, voyage collectif, séjour linguistique, séjour sportif...).

➤ *Pièce d'identité :*

Chaque élève devra être titulaire d'une pièce d'identité lors de certaines sorties ou voyages ainsi que lors de la passation des épreuves du Diplôme National du Brevet. C'est pourquoi nous vous conseillons de demander la délivrance d'une carte d'identité dès l'arrivée de votre enfant au collège.

➤ *Protection des données :*

Les données transmises font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique des élèves. L'établissement s'engage à traiter vos données personnelles dans le respect du *règlement général sur la protection des données (RGPD)*, qui définit notamment les règles de transmission, de sécurisation et de conservation des fichiers. Vous pouvez solliciter le chef d'établissement pour obtenir toute information complémentaire.

➤ Rentrée 2026

→ **Mardi 1^{er} septembre**

- Rentrée des élèves de 6^{ème} : de 9h00 à 16h00
(tous les élèves demi-pensionnaires prendront leur repas au collège afin de découvrir le fonctionnement du service de demi-pension)

→ **Mercredi 2 septembre**

- Pas de cours pour les élèves de 6^{ème}
- Rentrée des élèves de 5^{ème} : de 8h00 à 12h00
- Rentrée des élèves de 4^{ème} : de 8h30 à 12h00
- Rentrée des élèves de 3^{ème} : de 9h00 à 12h00

→ **Jeudi 3 septembre**

- Début des cours selon l'emploi du temps pour toutes les classes du collège

➤ Une première réunion entre les parents d'élèves de 6^{ème} et l'équipe pédagogique aura lieu le mardi 8 septembre à 18 H 00. Cette réunion vous permettra de faire connaissance avec l'équipe pédagogique et nous vous proposerons une présentation de l'organisation et des contenus des enseignements dispensés en collège.